Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 064-216404301-20261014-26DEL165-DE

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026

****

Présents : M. MOUTET, maire-président, Mme LOISON, M. CLEMENCEAU, Mme DARRIEUTORT, M. LARTIGUE, Mme PERES, M. PERRIN, adjoints, M. CHALARON, Mmes NARIOO, CAZALIS, LABARERE, M. GORMAND, Mmes LABAISSE, CORIC, DESTAINVILLE, MM. FONS, PEDEDAUT, VICARD, BESSAUD, Mme ROUX, M. MORNAY, Mmes CARREZ, PIT, LAMAZERE DESTUGUES, MM. CRESSON, DELTEIL, BERGES, LAGAHE

Absents avec pouvoir : M. LAPLACE (pouvoir à M. CHALARON), Mmes COUDROY (pouvoir à Mme LOISON), DOMBLIDES (pouvoir à Mme CAZALIS), MM. MELIANDE (pouvoir à M. LARTIGUE), POLLE (pouvoir à M. PEDEDAUT)

Secrétaire de séance : Mme ROUX

---

26 – 165 - RÉGULARISATION DE L'ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AI N°37 AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ MEAC

Rapport présenté par Monsieur CHALARON, conseiller municipal :

La société MEAC SAS est propriétaire de la parcelle cadastrée section AI n°0037 d'une surface de 465 m² située le long de l'avenue Adrien Planté.

Par courrier en date du 9 février 2021, la société MEAC SAS a proposé à la commune d'Orthez de céder cette parcelle à l'euro symbolique. Cette proposition s'inscrit dans le cadre d'échanges intervenus entre les parties, notamment à l'occasion de la réalisation de travaux relatifs à la mise en place de canalisations d'assainissement collectif sur ce terrain.

Par ailleurs, l'entretien de cette parcelle est déjà assuré par la Communauté de communes Lacq Orthez.

Afin de régulariser la situation foncière de cette emprise, il est proposé au Conseil municipal d'approuver son acquisition par la commune à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section AI n°37, d'une superficie de 465 m²,
- appartenant à la société MEAC SAS, à l'euro symbolique ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;
- précise que tous les frais relatifs à l'opération seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 octobre 2026
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Benjamin MOUTET
Maire d'Orthez

MAIRIE D'ORTHEZ
Pyrénées-Atlantiques

Publiée le